



CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2020

ACCOMPAGNATEURS EN MONTAGNE – 8551 ZA

ATTENTION : Depuis le 1^{er} juillet 2018, seules les formations dispensées par des organismes de formation référencés DATADOCK et dont le programme répond aux critères de la profession concernée, pourront être prises en charge par le FIF PL (Décision du Conseil de Gestion du FIF PL du 29 juin 2017).

I. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds à gérer de la profession

Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 900 €
dans la limite du budget de la profession

Thèmes prioritaires	Plafonds de prise en charge
Toute formation liée à la pratique professionnelle (<i>Liste non-exhaustive</i>)	
Parcours de formation d'Accompagnateur en Moyenne Montagne (27 jours, 189 heures)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 300 € par jour, limitée à 900 € par an et par professionnel
<u>1er cycle</u>	
- Milieu naturel et humain (7 jours, 49h)	
- Moyenne montagne enneigée ou Moyenne montagne tropicale et équatoriale (10 jours, 70h)	
<u>2ème cycle</u>	
- Environnement professionnel et encadrement des publics (5 jours, 35 heures)	
- Adaptation à l'effort, perfectionnement technique et entraînement à la randonnée pédestre et aux activités assimilées en moyenne montagne pour tout public (5 jours, 35 heures)	
Formation Recyclage AMM (3 jours, 24 heures)	
Formation Recyclage des bi qualifiés AMM et titulaires du DEJEPS Canyonisme (4 jours, 32 heures)	
Passage du Brevet d'Etat d'Alpinisme Accompagnateur en Moyenne Montagne au Diplôme d'Etat d'Alpinisme Accompagnateur en Moyenne Montagne (5 jours, 35 heures)	
BPJEPS mention VTT (189 heures en centre et 140h en structure professionnelle)	
DEJEPS mention VTT (707 heure en centre et 500h en structure professionnelle)	
DEJEPS mention Canyonisme (609 heure en centre et 490h en structure professionnelle)	
Formations liées à la sécurité en milieu montagnard : orientation et nouvelles technologies, neige et sécurité (utilisation des Détecteurs Victime Avalanche...), secourisme, utilisation du GPS sur smartphone, survie, construction d'igloo, hygiène et sécurité alimentaire (norme HACCP), responsabilité et capacité décisionnelle en montagne	

Accompagnateurs en Montagne – 8551Z (suite)

<p>Activités de terrain (activités sportives et éducatives : marche nordique, trail, mécanique VTT, vélo électrique, yoga, Qi Gong, marche : méditative, consciente, afghane dans le cadre de l'activité randonnée), sylvothérapie.</p>	<p>Prise en charge au coût réel plafonnée à 300 € par jour, limitée à 900 € par an et par professionnel</p>
<p>Techniques d'animation de groupe et de pédagogie (approches pédagogiques et adaptation à des publics spécifiques : formations Handisports...)</p>	
<p>Formations liées au milieu naturel et humain (botanique, ornithologie, géologie, astronomie...), mycologie.</p>	
<p>Langues étrangères à usage professionnel</p>	

Thèmes non prioritaires	Plafonds de prise en charge
Toute formation relative à l'exercice professionnel (<i>Liste non-exhaustive</i>)	
<p>Formations relatives à la gestion de son entreprise (informatique, comptabilité, juridique, fiscalité...), préparation et montage d'un séjour.</p>	<p>Prise en charge au coût réel plafonnée à 300 € par jour, limitée à 1 jour par an et par professionnel</p> <p><u>En déduction du forfait de prise en charge des formations prioritaires</u></p>
<p>Techniques et usages d'outils pour la promotion de son activité (vente, vidéos, réseaux sociaux, site web...)</p>	

Sont exclus des prises en charge FIF PL les conférences, tables rondes, colloques, symposiums, congrès sans atelier. Cependant, le contenu pédagogique de certaines conférences et de certains colloques répond aux obligations réglementaires. C'est pourquoi, il appartiendra à la Commission Professionnelle, en cas d'acceptation de prise en charge d'une conférence ou d'un colloque, de s'assurer que le contenu pédagogique de ces derniers répond bien à la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux critères de prise en charge de la profession.

Accompagnateurs en Montagne – 8551Z (suite)

II. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds spécifiques dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques

La prise en charge des thèmes listés ci-dessous ne vient pas en déduction de votre budget annuel 2020

Thèmes	Plafonds de prise en charge
Formation de longue durée <ul style="list-style-type: none"> - 100 heures de formation minimum - Thème de formation entrant dans les critères de prise en charge 2020 de la profession - Une prise en charge tous les 3 ans 	Prise en charge plafonnée à 70 % du coût réel de la formation, limitée à 2 500 € par professionnel (pour les formations prioritaires) limitée à 1 000 € par professionnel (pour les formations non prioritaires)
VAE (validation des acquis d'expérience) (Phase d'accompagnement + présentation)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 1 000 € par an
Bilan de compétences <ul style="list-style-type: none"> - Une prise en charge tous les 3 ans 	Prise en charge au coût réel plafonnée à 1 500 € par professionnel
Formation de conversion <ul style="list-style-type: none"> - Une prise en charge tous les 3 ans Attention : un courrier de motivation est à joindre obligatoirement à votre demande de prise en charge	Prise en charge au coût réel plafonnée à 2 000 €, limitée à 200 € par jour et par professionnel
Participation à un jury d'examen ou de VAE	Prise en charge plafonnée à 200 € par jour, limitée à 4 jours par an et par professionnel

Attention :

- sont éligibles les formations d'une durée minimale de 6 h 00, soit sur une journée, soit par 3 modules successifs de 2 h 00 ou par modules successifs de 3 h 00

- sont également éligibles les formations d'une durée minimale de 3 h 00 correspondant à une prise en charge d'une demi-journée

- Si une demande de prise en charge concerne une formation se déroulant sur un ou plusieurs exercices, une seule et unique prise en charge sera accordée par le FIF PL pour toute la durée de la formation concernée, et ce, quelle que soit la durée effective.

Rappel : aucun organisme de formation ne peut être agréé ou sélectionné par le FIF PL ; seuls des thèmes de formation peuvent être présentés.